



Conseil de l'Ecole de la FGSE
2016-2017
jeudi 17 novembre
Résumé du procès-verbal de la séance N°23

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du PV de la séance du Conseil de l'Ecole du 13 octobre 2016 et de son résumé
3. Communications du Directeur de l'Ecole
4. Communications des représentants étudiants
5. Préavis sur la nomination du coordinateur du MSc en géosciences de l'environnement
6. Proposition d'octroi d'un ½ point de faveur
7. Proposition de formulaire à rendre avec les procès-verbaux de notes
8. Modification du Mémento sur le déroulement et l'organisation des évaluations
9. Préavis sur le règlement du CAS en Tourisme, innovation et durabilité (suite au retour de la FCUE)
10. Divers

3. Communications

1) *Visite du Vice-recteur Enseignement et affaires étudiantes*

Trois points ont été abordés lors de sa rencontre avec le Directeur de l'Ecole :

a) Problèmes des inscriptions au niveau Master (et en thèse)

Depuis Bologne, la durée des études est passée à 5 ans avec un système composé de deux grades (Bachelor et Master). Pour une admission en Master, le Service des immatriculations et inscriptions ne juge pas la qualité du dossier. Dès que le titre de Bachelor du candidat permet l'accès au niveau master, le dossier est envoyé aux facultés.

b) Formation continue

En FGSE, la charge d'enseignement est importante, consacrer beaucoup de temps à ce type de formation peut s'avérer difficile. Il appartient aux facultés de décider si elles entendent développer des programmes de formation continue.

c) Professionnalisation dans le cursus

Des liens entre les cursus et le monde professionnel sont nécessaires. Les comités scientifiques sont compétents pour décider de l'orientation (académique ou professionnelle) qu'ils entendent donner à leur cursus.

4. Communications des représentants étudiants

Plateformes Moodle

Les plateformes sont ouvertes. L'objectif est de faire connaître l'Ecole et de relayer au Conseil de l'Ecole les points soulevés par les étudiants. Le relai sera assuré par les représentants du corps estudiantin.

Anonymisation des examens

Ce point fait l'objet de réflexions auprès des étudiants.

5. Préavis sur la nomination du coordinateur du MSc en géosciences de l'environnement

James Irving a été proposé pour reprendre la coordination de ce cursus dès le 1er janvier 2017. Le préavis du Conseil de l'Ecole est positif.

6. Proposition d'octroi d'un ½ point de faveur

Chaque année, un échec définitif, en moyenne, est promulgué sur le dossier d'un étudiant en fin de cursus de Bachelor. Il arrive qu'un étudiant en échec définitif se trouve à la limite de la réussite, en raison d'effets aléatoires

Faculté des géosciences et de l'environnement
Décanat Géosciences et de l'Environnement

|||||

(effet de l'arrondi des notes). Ces effets peuvent avoir des conséquences importantes sur la vie d'un étudiant. Une solution avancée pour répondre aux conséquences de ces effets aléatoires serait d'octroyer un demi-point de faveur sur la note d'une évaluation dans un module, pour autant que le dossier de l'étudiant remplisse un certain nombre de conditions bien définies. Le règlement du Bachelor serait modifié en conséquence pour la rentrée 2017.

Cette proposition est préavisée favorablement.

7. Proposition de formulaire à rendre avec les procès-verbaux de notes

Le Bureau a élaboré un formulaire à rendre avec le procès-verbal des notes. Ce document répond aux motivations suivantes :

- les enseignants font face à un nombre croissant de règlements et directives. Ce formulaire leur rappelle les règles de base et confirme à l'Ecole qu'ils les ont bien été suivies ;
- les épreuves sont archivées par les enseignants. Ce document renseigne sur leur lieu de stockage et le moyen d'y accéder, dans le but de permettre à l'étudiant de consulter son épreuve et lui éviter de devoir déposer un recours. Ce point est particulièrement important en été en raison de l'absence potentielle de l'enseignant ;
- ce document permet de s'assurer que la détermination de la note et le barème suivent les règles annoncées.

Le formulaire est validé par le Conseil de l'Ecole.

8. Modification du Mémento sur le déroulement et l'organisation des évaluations

Les modifications portent sur quatre points :

- a) Double lecture
Deux aspects devaient être précisés: une meilleure définition de la double lecture, qui implique la lecture des épreuves entières par les deux correcteurs ; une clarification en cas de désaccord sur la note.
- b) Notation d'un examen par cumul de points
L'enseignant peut décider de noter chaque question puis il calculera une moyenne, pondérée ou non. Le mémento précise que les questions doivent être notées au moyen de l'échelle réglementaire, qui débute avec la note 1 (et non 0).
- c) Interdiction du double arrondissement
Si une évaluation comporte deux composantes, seule la note finale sera arrondie au quart de point le plus proche. La note des composantes n'est pas arrondie avant le calcul de la moyenne.
- d) Modification d'une note
Clarification de la marche à suivre si une erreur est identifiée après que la note a été reportée dans le dossier académique de l'étudiant.

Les modifications du Mémento sur l'organisation et le déroulement des évaluations sont préavisées favorablement.

9. Préavis sur le règlement du CAS en Tourisme, innovation et durabilité (suite au retour de la FCUE)

Les propositions du Conseil de l'Ecole relatives au règlement du CAS ont été soumises à la FCUE. Elles ont été bien accueillies. Dans la deuxième version du règlement, la FCUE a clarifié certains points restés en suspens.

Le règlement est préavisé favorablement

10. Divers

Taux d'échec

Une réflexion sur cette question sera portée à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil de l'Ecole.

La prochaine séance est agendée au jeudi 8 décembre à 16h15.